

Vos habitudes évoluent, eau & feu s'adapte !

Continuité et innovation sont les deux maîtres-mots de cette nouvelle édition du magazine de l'ECAP que vous avez entre les mains.

Continuité, car eau & feu vous présente des informations ciblées qui vous concernent ou vous sont utiles en tant que propriétaires dans le canton de Neuchâtel.

Innovation, avec des articles plus concis, des illustrations parlantes et des rubriques variées.

Notre volonté n'est pas de céder à la tendance du zapping, qui pousse à ne consacrer que quelques secondes à un article, mais de vous fournir un maximum d'informations essentielles dans un temps de lecture optimisé.

Saviez-vous que le règlement sur le ramonage a évolué en 2025, vous conférant davantage de droits et de responsabilités ? Que, dès le premier janvier 2026, les conditions générales de l'ECAP seront révisées pour plus de clarté et de transparence ? ou encore que la triple protection offerte par l'ECAP a encore une fois démontré son efficacité lors de l'incendie du parking de la Place Pury ?

Sans sensationnalisme, mais toujours à vos côtés, nous vous souhaitons une bonne lecture et une année 2026 placée sous le signe de la sérénité.

Jean-Michel Brunner, Directeur



Incendie au parking de la Place Pury

Intervenir, assurer, prévenir : lors de l'incendie survenu au parking de la Place Pury à Neuchâtel, l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) a démontré la cohérence de sa triple mission.

Jeudi 28 août, un incendie s'est déclaré dans le parking souterrain de la Place Pury. Parti d'un véhicule léger au 2e sous-sol, le feu s'est propagé aux deux véhicules voisins et a provoqué un important dégagement de fumée, touchant près de 380 places. Environ 30 véhicules ont été recouverts de suie et ont nécessité un nettoyage adapté.

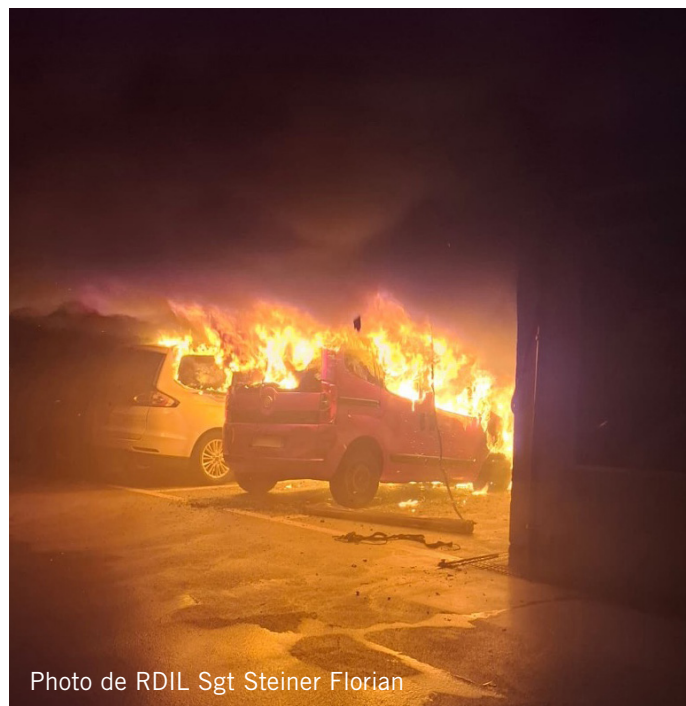


Photo de RDIL Sgt Steiner Florian

L'intervention : une coordination rapide et efficace

Dans les premières heures suivant le sinistre, l'ECAP, en coordination avec les différents intervenants, a vérifié l'état du bâtiment. L'intervention rapide d'un ingénieur a permis de confirmer la stabilité structurelle, condition essentielle au déploiement des mesures de sécurisation et de protection, à l'évacuation des véhicules et au lancement des travaux d'assainissement. Une fois l'urgence passée, un contrôle approfondi des éléments touchés sera effectué.

L'assurance : protéger le patrimoine cantonal

En tant qu'assureur des bâtiments sis sur le territoire cantonal, l'ECAP couvre les dommages au parking, les assurances privées quant à elles prennent en charge les véhicules, le matériel et les pertes d'exploitation.

« Lors d'un sinistre de cette ampleur, notre priorité est de garantir la stabilité et la sécurité du bâtiment avant d'étudier la remise en état », précise M. Christophe Saudan, expert et responsable des sinistres à l'ECAP.

La prévention : un travail de fond

Les détecteurs d'incendie, l'éclairage de secours ainsi que les ouvertures d'amenée/extraction d'air jouent un rôle déterminant pour limiter les dégâts en de telles circonstances. Leur efficacité repose toutefois sur un entretien régulier et sur la vigilance des gestionnaires et des usagers. Un travail que l'ECAP soutient activement, en apportant son expertise et ses conseils en matière de prévention.



Tempête du 24 juillet 2023

 **3'284**

Bâtiments touchés

 **82%**

Des dossiers clôturés

 **42%**

Du parc immobilier
chaux-de-fonnier touché

 **123^{mio} CHF**

De dommages estimés

RABAIS DE PRIME

Lors de sa séance du 18 novembre, la Chambre d'assurance immobilière, au vu de la faible sinistralité de l'année 2025, a décidé d'octroyer un rabais de 15% sur la prime de base de l'assurance pour 2026.

Ce sont ainsi plus de 2.5 millions de francs qui seront restitués aux assurés de l'ECAP.

-15%

Ramonage

Plus de liberté de choix pour les propriétaires

Le nouveau règlement sur le ramonage change l'organisation du ramonage dans le canton : fin des concessions communales, liberté de choix du ramoneur et nouvelles modalités de suivi des installations.

Entré en vigueur le 1er juillet 2025, ce règlement sur le ramonage et le contrôle des installations thermiques (RRC) met fin au système des conventions communales. Jusqu'ici, chaque commune travaillait avec un seul maître-ramoneur attitré. Désormais, les propriétaires peuvent librement choisir leur prestataire parmi les maîtres-ramoneurs agréés, répertoriés par le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM). Cette évolution implique aussi la fin du tarif cantonal unique : chaque entreprise fixe désormais ses propres prix.

Obligations et responsabilités

Le ramonage reste obligatoire, selon les mêmes fréquences qu'auparavant. En cas de sinistre lié à un entretien insuffisant ou à une absence de contrôle, l'ECAP peut réduire ses prestations. Si des personnes sont blessées ou décèdent, des sanctions pénales peuvent également être prononcées.

Pour savoir si une entreprise est agréée, il suffit de consulter la liste officielle des maîtres-ramoneurs sur le site www.ne.ch.

Suivi des installations

Les données relatives aux installations thermiques sont désormais enregistrées par les maîtres-ramoneurs sur une plateforme. L'ECAP communiquera à l'avenir aux communes la liste des installations qui n'ont pas fait l'objet des contrôles ou nettoyages prescrits. Les propriétaires sont informés par écrit en cas de non-conformité par le maître ramoneur et/ou la Commune (autorité compétente) selon les cas.

Comme le précise M. Olivier Schuppisser, responsable du secteur Prévention : « Ces changements permettent de maintenir la sécurité incendie tout en assurant une transparence et un suivi des installations sur l'ensemble du canton ».



Prévention numérique



L'application météo pour la Suisse

- **Prévisions météo** pour les 9 prochains jours
- **Température** minimale et maximale
- Quantité et probabilité des **précipitations**
- Direction et vitesse du **vent**
- Différentes cartes
- Alarmes personnelles et conseils de prévention
- Plus de **400 webcams** intégrées



**Offert
par votre ECA**



Orage du 15 juin

735 assurés impactés et 2 millions de francs de dégâts

Le 15 juin 2025, entre 15h et 18h, un orage d'une rare violence a frappé le canton de Neuchâtel. La population s'en souvient: Les responsables de Festi'neuch ont pris la décision d'évacuer le site, une démarche inédite, qui témoigne de la force de l'événement.

Les vents ont soufflé jusqu'à 140 km/h dans la ville de Neuchâtel, provoquant d'importants dégâts. Ils ont également touché plusieurs localités du Littoral, dont Hauterive, Saint-Blaise, Thielle-Wavre et Marin-Epagnier. MétéoSuisse avait émis un avertissement de tempête, soulignant la gravité de la situation.

Des dommages conséquents

L'ECAP a enregistré à ce jour 735 dossiers de sinistres, représentant plus de 2 millions de francs destinés à réparer les bâtiments affectés. Les dommages concernent surtout les toitures (tuiles, cheminées), ainsi que les stores, volets et vitrages. La moitié des dossiers ouverts a déjà été indemnisée.

Une tendance inquiétante

Si cet épisode reste moins intense que l'ouragan de 2023 qui avait sévi à La Chaux-de-Fonds et au Locle ou la grêle de 2021 qui avait frappé le canton, il confirme l'augmentation des dommages liés aux phénomènes naturels.

Malgré cela, la couverture d'assurance reste similaire; en revanche le coût de la réassurance, à charge de l'ECAP, fait l'objet d'une augmentation.

Prévenir pour mieux protéger

M. Massimo Vitalba, responsable du secteur assurance à l'ECAP, rappelle: « Propriétaires ou locataires, des gestes simples peuvent limiter les dégâts: rentrer les objets qui pourraient s'envoler ou les fixer correctement pour éviter qu'ils ne créent des dommages aux personnes ou aux biens. »



Nouvelles conditions générales

Dès 2026, les conditions générales seront adaptées. L'objectif: plus de transparence, une interprétation plus uniforme et des règles de couverture harmonisées, notamment si vous détenez des biens immobiliers dans plusieurs cantons.

La principale évolution concerne la définition du bâtiment: certains aménagements constructifs ou installations techniques desservant le bâtiment, par exemple les pompes à chaleur, pourront désormais être incluses dans la couverture, selon les dispositions de votre police.

Un paragraphe vient également préciser la couverture de certains équipements comme les installations électriques ou les panneaux solaires qui pourra être répartie entre l'ECAP et un assureur privé.

L'ajustement des éléments assurés interviendra lors de la prochaine réestimation de votre bien immobilier. D'ici là, les conditions de votre police actuelle restent déterminantes.

Ces changements visent à renforcer la clarté et à réduire les zones d'incertitude sur ce qui relève de l'assurance bâtiment ou de l'assurance mobilier.



SENTIR
LES GOUTTES
C'EST
AMUSANT...

MAIS PAS
DANS
MA MAISON!

Protégez votre maison
contre le ruissellement
avec le soutien de l'ECAP.

Plus d'information sur
pasdansmamaison.ch

ecap
Neuchâtel
Etablissement cantonal
d'assurance et de prévention

Événements



Mars-mai 2025

plus de 1550 élèves
sensibilisés aux risques d'incendie



13.09.2025

1300 personnes
à l'inauguration de la Presta



25 – 26.09.2025

90 préventionnistes
des ECA en visite à Neuchâtel

Respecter les normes, ça paie

Face à l'évolution des aléas climatiques et à la hausse des dommages, la Société suisse des ingénieurs et architectes a publié en 2020 la norme 261/1 en complément de la norme SIA 261 « Actions sur les structures porteuses ». Des objectifs de protection sont désormais fixés pour tous les éléments naturels: vent, neige, grêle, crues, ruissellement, glissements de terrain, chutes de pierres.

Cette norme s'applique à toute nouvelle construction et transformation. Pour bénéficier d'une couverture d'assurance sans restriction en cas de sinistre, le propriétaire est tenu d'en garantir l'intégration dans son projet et de pouvoir la démontrer à l'ECAP.

Pour les propriétaires de bâtiments existants (droit acquis), l'heure reste à la solidarité et à la prévention. Il est vivement encouragé de prendre des mesures volontaires contre ces risques accrus. L'ECAP apporte son soutien par des conseils et des subventions pour aider à renforcer la sécurité de ces biens.



Pour encore plus d'efficacité

L'ECAP a signé une convention avec l'École nationale supérieure des officiers sapeurs-pompiers d'Aix-en-Provence. Des cadres neuchâtelois pourront ainsi aller se former aux techniques de gestion de crise et aux interventions lors d'événements de grande ampleur.



Risque d'incendie!



Les batteries et les appareils électriques doivent être rapportés au point de vente ou de collecte.



risqueincendie.ch

Green INOBAT S'RS Energie SW/CO

À gagner 10 cartes cinéma

Vous avez filmé ou photographié un orage hors du commun ou une inondation impressionnante?

Scannez le QR code, transmettez-nous vos images d'événements naturels et participez au concours: 10 cartes cinéma seront décernées par le jury.

Bonne chance !



L'expérience de Naeva Cattaneo

Neuf mois après avoir rejoint l'ECAP comme « Gestionnaire assurance », Naeva Cattaneo partage son regard sur son métier et sur une entreprise qui agit concrètement pour la population.

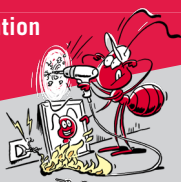
1. Qu'est-ce qui t'a donné envie de rejoindre l'ECAP ?

Pour chaque gros sinistre que j'ai pu vivre, comme la tempête de 2023 ou les inondations de Dombresson en 2019, j'ai un souvenir très précis du lieu où je me trouvais lorsque je l'ai appris. Quand j'ai vu que l'ECAP recrutait, je me suis tout de suite dit qu'il serait enrichissant d'en apprendre plus sur l'entreprise qui gère ce type de catastrophe.



Incendie, inondation... Sauriez-vous réagir ?

Notre espace de prévention
ECAPI vous prépare...
en toute sécurité !



- Prévention feu & éléments naturels
- Simulations immersives en réalité augmentée
- Conseils personnalisés de nos experts

N'hésitez pas à réserver votre visite :
032 889 62 22

2. Qu'est-ce que tu as découvert ici qui t'a le plus surpris positivement ?

La gentillesse des collègues. Lors de ma formation, à chaque doute ou questionnement que j'avais, tous·tes se montraient très disponibles et prêt·e·s à m'apporter un peu de leurs connaissances afin de me faire évoluer au sein de ma formation.

3. Quelles compétences as-tu pu développer depuis ton arrivée ?

Communication, connaissance du secteur de l'assurance, travail en équipe, prise de responsabilité et flexibilité dans les tâches.

4. En quoi ton rôle a-t-il un impact concret pour les assuré·e·s / la population ?

Les gestionnaires assurance gardent à jour toute la base de données concernant les bâtiments et leurs propriétaires. Nous générons les différentes polices et nous nous assurons que tous les documents envoyés soient toujours à jour. Au besoin, nous faisons les adaptations nécessaires lors de travaux de rénovation. Tout cela permet aux assuré·e·s d'avoir en leur possession des documents conformes, qu'ils peuvent, au besoin, faire valoir auprès des banques ou d'autres sociétés.

5. Comment l'ECAP valorise-t-il les jeunes ?

La possibilité de continuer à se former tout en travaillant.

6. Si tu pouvais résumer la culture de l'ECAP en 3 mots, quels seraient-ils ?

Confiance, respect, innovation.

7. Qu'est-ce qui te motive le plus le matin quand tu arrives au travail ?

Ce qui me motive le plus, c'est de savoir que je vais faire de mon mieux pour que chaque bâtiment soit assuré correctement, afin que le propriétaire puisse être serein et rassuré en cas de sinistre.

8. Une chose que tu es fière d'avoir réalisé ici ?

Je suis fière d'y faire ma première vraie expérience professionnelle, car elle mélange les tâches en lien avec la clientèle, le traitement des dossiers, la prise de décision et la collaboration avec les différents expert·e·s internes et externes. C'est une formation complète qui me servira tout au long de ma vie professionnelle.

9. Quel conseil donnerais-tu à un jeune qui hésite à postuler à l'ECAP ?

De se lancer et de se faire confiance.

Meilleurs vœux 2026 !

L'ECAP fermera ses portes
le mardi **23 décembre 2025 à 16h30**
et rouvrira le lundi
5 janvier 2026 à 8h00.



Les annonces de sinistres peuvent
être communiquées en tout temps
à ecap.sinistres@ne.ch ou complétées
sur notre site Internet ecap-ne.ch

